

Barème d'honoraires Palatium Immobilier

MANDAT EXCLUSIF	
Prix de vente (€)	Honoraires en % TTC
Jusqu'à 60 000 €	5 000 € TTC (forfait maximum)
60 001 € à 90 000 €	8,4 % TTC
90 001 € à 120 000 €	7,3 % TTC
120 001 € à 200 000 €	6,5 % TTC
200 001 € à 275 000 €	6 % TTC
275 001 € à 350 000 €	5,6 % TTC
350 001 € à 600 000 €	5,2 % TTC
600 001 € à 1 000 000 €	5 % TTC
1 000 001 € à 1 500 000 €	4,8 % TTC
Au-delà de 1 500 000 €	4,5 % TTC

MANDAT SIMPLE	
Prix de vente (€)	Honoraires en % TTC
Jusqu'à 60 000 €	5 500 € TTC (forfait maximum)
60 001 € à 90 000 €	9,3 % TTC
90 001 € à 120 000 €	8,2 % TTC
120 001 € à 200 000 €	7,4 % TTC
200 001 € à 275 000 €	6,5 % TTC
275 001 € à 350 000 €	6 % TTC
350 001 € à 600 000 €	5,8 % TTC
600 001 € à 1 000 000 €	5,5 % TTC
1 000 001 € à 1 500 000 €	5,2 % TTC
Au-delà de 1 500 000 €	5 % TTC

PALATIUM IMMOBILIER, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 6 avenue des Marronniers 04800 Gréoux-les-Bains , RCS 04100 Manosque n° 918196932, titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 0401 2022 000 000 003 délivrée par Alpes de Haute Provence, numéro de TVA FR37918196932, assurée en responsabilité civile professionnelle par Galian dont le siège est sis 89 Rue la Boétie 75008 Paris, sur le territoire national sous le n° 171273R, Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 20000593.



Barème d'honoraires Palatium Immobilier

Barème d'honoraires – AUTRES PRESTATIONS

Catégories	Mandat SIMPLE Honoraires en % TTC	Mandat EXCLUSIF Honoraires en % TTC
Terrains constructibles	8,5 % TTC	7,5 % TTC
Fonds de commerce	8,5 % TTC	7,5 % TTC
Viager / Nue-propriété	Barème d'honoraires identique à celui appliqué aux ventes classiques (voir grille ci-dessus). Forfait minimum de 5 000 € TTC, calculé sur la base de la valeur vénale du bien.	Barème d'honoraires identique à celui appliqué aux ventes classiques (voir grille ci-dessus). Forfait minimum de 5 000 € TTC, calculé sur la base de la valeur vénale du bien.
Murs commerciaux / Droit au bail / Pas-de-porte	Barème d'honoraires identique à celui appliqué pour les ventes classiques (voir grille ci-dessus). Forfait minimum de 5 500 € TTC.	Barème d'honoraires identique à celui appliqué pour les ventes classiques (voir grille ci-dessus). Forfait minimum de 5 000 € TTC.

Barème d'honoraires – annexes, garages, parkings, caves, box.

Catégories	Mandat SIMPLE Honoraires forfaitaires TTC	Mandat EXCLUSIF Honoraires forfaitaires TTC
Garage ou box fermé (Jusqu'à 40 000 €)	3 500 € TTC (maximum)	3 000 € TTC (maximum)
Garage ou box fermé (à partir de 40 001 €)	5 000 € TTC (maximum)	4 000 € TTC (maximum)
Place de parking	3 000 € TTC (maximum)	2 500 € TTC (maximum)
Cave / Cellier / Autres annexes	3 000 € TTC (maximum)	2 500 € TTC (maximum)

Barème d'honoraires – Immobilier commercial : mise en place d'un locataire

Type d'opération	Base de calcul	Honoraires HT	Minimum forfaitaire
Mise en location complète d'un local commercial (ou bureau).	Loyer annuel hors taxes stipulé ou estimé au bail à intervenir.	10 % HT du loyer annuel HT	3 000 € HT (Minimum forfaitaire)

L'agent commercial mandataire PALATIUM n'est pas habilité à rédiger un avant contrat.

Nos honoraires sont exprimés en euros TTC (TVA au taux en vigueur) et sont dus :

- Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
- Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location

Nos honoraires sont directement payés à PALATIUM par le vendeur, l'acquéreur ou le locataire tels que prévus au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au nom du débiteur des honoraires.

Barème d'honoraires Palatium Immobilier

Barème d'honoraires – Location (habitation vide ou meublée)			
(Honoraires TTC – équivalents entre le bailleur et le locataire conformément à la loi ALUR)			
Type de prestation	Honoraires en €/m ² TTC		
Visites, étude locative, constitution du dossier, rédaction du bail et formalités de signature.	Zone très tendue*	Zone tendue**	Autres zones
		12 €/m ² TTC	10 €/m ² TTC
État des lieux d'entrée	3 €/m ² TTC	3 €/m ² TTC	3 €/m ² TTC
Total (rédaction de bail + état des lieux)	15 €/m² TTC	13 €/m² TTC	11 €/m² TTC
Entremise et négociation (à la charge exclusive du propriétaire)	Montant forfaitaire de 150 € TTC		
Définition des zones			
Zone très tendue*	Paris et 1 ^{re} couronne, ainsi que les métropoles listées dans le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013.		
Zone tendue**	Les agglomérations de plus de 50 000 habitants sont concernées par l'encadrement des loyers.		
Autres zones	Le reste du territoire français non classé en zone tendue.		
Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent excéder ceux du bailleur pour les mêmes prestations, conformément à l'article 5-I de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.			

Barème d'honoraires – Estimations de biens immobiliers	
Applicable uniquement aux estimations effectuées en dehors de tout projet de mise en vente, notamment dans le cadre d'une succession, d'une donation, d'un partage, d'un legs ou d'une évaluation patrimoniale.	
Gratuite ou déduite des honoraires en cas de mandat signé dans les 3 mois suivant l'estimation.	
Superficie du bien (m ²)	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 m ²	200 € TTC
51 à 100 m ²	250 € TTC
101 à 150 m ²	300 € TTC
151 à 200 m ²	350 € TTC
201 à 300 m ²	400 € TTC
301 à 400 m ²	450 € TTC
Au-delà de 400 m ²	Sur devis (minimum 500 € TTC)

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Palatium Immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial.